

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2014

Présents :

C. RICHEL	R. MITHIEUX	B.CHEVALIER	C.LAMY		F.PACCOUD
J.ROL			C.QUOBEX	G.DARVES BLANC	MR.CHEMINAL
S.NEGRELLO	G. VAUSSENAT	JP.PERRIN	C. MERMILLOD BLONDIN	L. CLARET	V. HACHET
A.POENSIN	JJ. FRESKO	C.DANEL	O.GRUMEL	L. MOLIN	

Absents représentés : D.ROMAGNOLI (pv à C. RICHEL), F. MEYRIEUX (pv à L. CLARET) , C.SIMON CHAUTEMPS (pv à JP. PERRIN)

Mme Rol est élue secrétaire de séance.

Délibération n°1 : Approbation du CR Conseil municipal du 4 avril 2014

Suite à la contestation de M. Fresko relative à la désignation des membres de la Commission d'appels d'offres, M. le maire précise que l'élection s'est faite dans les règles. Le compte rendu du conseil municipal du 4 avril 2014 est adopté à l'unanimité.

Délibération n°2 : adoption de la Charte de l'Elu local

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la charte de l'élue local. Cette charte est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°3 : convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour mise à disposition d'un agent administratif pendant un mois.

Vu l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

Le Centre de Gestion recrute par contrat un agent (adjoint administratif 2^{ème} classe) en vue de sa mise à disposition de la commune de Saint Baldoph pendant un mois avant l'arrivée de Mme BOVE , remplaçante de Mme Décarreaux. La commune de saint Baldoph remboursera au Centre de Gestion la totalité des rémunérations, indemnités, le coût de la visite médicale d'embauche et l'indemnité compensatrice de congé annuel si elle doit être versée à l'agent. La commune acquittera également les frais de gestion destinés à couvrir les coûts de service du CDG.

Il faut autoriser M. le Maire à signer la convention de mise à disposition avec le Centre de gestion. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°4 : vote des taux d'imposition

M. Mithieux expose à l'assemblée que ce budget étant un budget de transition entre 2 municipalités, il ne présente pas de nouveautés particulières. Les projets en cours ont été reconduits en attendant de pouvoir proposer des projets nouveaux. Dans ce contexte, les taux d'imposition ne sont pas modifiés pour 2014.

Taxes	Bases prévisionnelles pour 2014	taux	Produits attendus
Taxe d'habitation	4 590 000	7,16%	328 644
Taxe foncière (bâti)	3 341 000	17,17%	573 650
Taxe foncière (non bâti)	17 100	55,29%	9 455
Total			911 749

Les taux d'imposition sont reconduits pour 2014 à l'unanimité.

Délibération n°5 : attribution des subventions aux associations

M. Mithieux expose que, pour les mêmes raisons que celles exposées précédemment, les subventions aux associations seront reconduites, comme en 2013. Cependant, afin de pouvoir faire face à un besoin ou projet nouveau, il est proposé de prévoir une ligne de 11 540 €, non affectée.

Cf tableau ci-joint

Avant le vote du tableau, M. Fresko souhaite que les subventions soient votées ligne par ligne. M. le Maire accepte cette proposition.

Toutes les subventions sont votées à l'unanimité, sauf celle concernant la subvention de 500 € à l'ACCA (association communale de chasse agréée)(20 voix pour/3 contre).

MM. Poënsin et Fresko et Mme Danel votent contre cette subvention et font la déclaration suivante :

"Nous avons été destinataires de la copie d'un courrier adressé à M. le Maire par les initiateurs d'une pétition qui a recueilli une centaine de signatures de citoyens excédés par les nuisances occasionnées l'an dernier par le ball-trap organisé par l'ACCA, et fortement mobilisés par la perspective d'un nouveau ball-trap prévu pour les 17 et 18 mai, dont l'autorisation a été maintenue par M. le Maire avec quelques aménagements.

Il apparaît que les bénéficiaires du ball-trap doivent servir à payer les permis de chasse des membres de l'ACCA.

Dans ces conditions, l'attribution d'une subvention supplémentaire à l'ACCA dans le budget communal s'apparente pour les citoyens qui souffrent des nuisances de cette manifestation à une double peine : ils en subissent le préjudice pendant tout un week-end de printemps, et doivent en outre financer par leurs impôts les responsables de ces préjudices !

En conséquence, nous demandons que la subvention de 500 € prévue pour l'ACCA soit supprimée, et que la somme prévue soit provisionnée pour répondre aux éventuelles demandes de réparation du préjudice qui pourraient être adressées à la commune."

Délibération n°6 : adoption du budget primitif 2014

M. Mithieux expose les éléments constitutifs du projet de budget primitif 2014 aux membres de l'assemblée (cf tableaux ci-joint). Il précise que ce budget présente peu d'éléments nouveaux en première année de mandat. Les commissions, très récemment mises en place, n'ayant pas eu le temps de travailler sur de nouveaux projets, le budget permet de continuer à travailler sur des projets en cours et de fonctionner jusqu'à 2015.

MM. Fresko, Poënsin et Mme Danel font la déclaration suivante :

"Nous avons de bonnes raisons de voter le budget primitif 2014. Nous apprécions particulièrement la prise en compte de l'aménagement du temps scolaire ainsi que la démarche annoncée pour étudier les subventions 2015 aux associations.

Toutefois nous émettons une réserve quant à la provision prévue pour la vidéosurveillance, rien n'est certes décidé, mais cela ne nous semble pas être une réponse efficace aux difficultés bien réelles."

Le budget 2014 est voté à l'unanimité.

Informations

- ⇒ Vu la délibération du 4 avril attribuant au maire les délégations du conseil municipal, M. le Maire informe l'assemblée qu'il a déclaré sans suite l'appel à candidatures pour la maîtrise d'œuvre des travaux de restructuration du groupe scolaire. Cette décision a été prise dans le but de redéfinir le cahier des charges et d'élargir la réflexion aux trois bâtiments école maternelle, école élémentaire et bibliothèque, voire au secteur de Pré Martin.
- ⇒ DIA : la commune ne fait valoir son droit de préemption sur aucune des déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie entre le 6 avril et le 26 avril.
- ⇒ La cérémonie du 8 mai aura lieu à 10h30, en présence de l'école de musique de Challes les Eaux.
- ⇒ Tous les élus sont invités à rencontrer les commerçants, artisans et entrepreneurs le 21 mai à 19h30 en mairie.

Programmation des prochains conseils municipaux :

- ⇒ Vendredi 23 mai 19h30
- ⇒ Vendredi 20 juin 19h30
- ⇒ Vendredi 18 juillet 19h30

La séance est levée à 22h15

La secrétaire de séance :
Jacqueline ROL